

AIDES

Actions collectives sectorielles et multisectorielles

Publics concernés

- #Association
- #Entreprise

Domaines secondaires

- [#Performance et compétitivité](#)
- [#Filières](#)

Vous êtes un organisme (public ou privé) de soutien au développement des entreprises ? La Région peut vous aider à financer des actions collectives dans le cadre de la politique de soutien aux filières régionales.

Objectif

Les actions de soutien aux filières visent à :

- Inciter les entreprises à se regrouper autour d'une stratégie partagée et d'objectifs communs
- Créer un environnement/écosystème favorable au renforcement de la compétitivité des entreprises
- Contribuer à la structuration/consolidation de réseaux d'excellence
- Encourager les collaborations entre entreprises régionales autour de projets collectifs

Bénéficiaire

- organismes de soutien (publics ou privés) au développement des entreprises
- fédérations, organisations professionnelles, Groupements d'intérêt public (GIP) et associations,
- pôles de compétitivité, clusters, grappes d'entreprises
- pépinières, technopôles, incubateurs, accélérateurs
- centres de compétences
- organismes de formation
- établissements de santé
- PME agissant pour le compte d'un groupement d'entreprises
- de manière générale, tout type d'entreprise d'une filière

Comment faire ma demande ?

Prise en charge d'une partie des frais liés à la mise en place d'une action d'information, de sensibilisation ou de mise en réseau à destination de plusieurs entreprises et répondant aux objectifs de la présente fiche.

Intensité maximale de l'aide :

- Mission d'intérêt général : 80 %
- Porteur $\leq$ 5ans : 80 % plafonnés à 600 000 €
- Pôle d'innovation : 50 %
- Opérateur transparent : selon régime

Correspondants

• Direction Innovation Filières Attractivité

Service Relation aux Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption